

## Département des Pyrénées-Orientales

### COMMUNE DE SAINT-NAZaire

Accusé de réception en préfecture  
066-216601864-20250527-D26-2025-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2025  
Date de réception préfecture : 02/06/2025

### **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26-2025 SÉANCE DU 27 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, M. Marcel COSTE, M. Auguste BOTTIN, M. Jean-François FABRE, Mme Martine BASSAGANAS, Mme Dominique CAYROL, Mme Maguy GAGO, Mme Emmanuelle SANAC, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Laurence SANTANDER, M. Max FORT, M. Vincent POCH, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ, Mme Ann DENIS

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Auguste BOTTIN, M. Olivier CAMREDON à Mme Dominique CAYROL, Mme Florence BELLAIS à Mme Emmanuelle SANAC

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Jean-Louis FOUR  
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

#### **OBJET : Installation d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de Madame Marie-Anne MULLER, un siège de conseiller municipal devient vacant.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Aussi, il propose de nommer Monsieur Daniel PURORGE, qui est le dernier venant sur la liste des candidats aux élections municipales de 2020.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code électoral,

Considérant que Monsieur Daniel PURORGE était candidat sur la liste des candidats de l'élection municipale de 2020,

VU les résultats du scrutin du 15 mars 2020,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**INSTALLE** comme conseiller municipal Monsieur Daniel PURORGE.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-  
CLAUDE  
TORRENS ID

Jean-Claude TORRENS

Signature  
numérique de JEAN-  
CLAUDE TORRENS ID  
Date : 2025.06.02  
14:35:56 +02'00'

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet..